



Règlement intérieur

du Causse

1. Veuillez mettre le nom de vos enfants sur les vêtements afin que nous puissions vous les restituer en cas d'oubli.
2. Pour des raisons d'hygiène nous vous recommandons fortement d'acheter des casques à vos enfants et de les marquer à leurs noms.
3. Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de porter un gilet de protection pour toutes les reprises d'obstacle du galop 2 au galop 5.

4. Les heures de reprises

La prise en charge des cavaliers se fera ½ h avant l'heure de la reprise et se termine ¼ h après.

Il est possible de rester sur place en dehors de ces heures sous la responsabilité des parents.

5. Décompte des heures

Toutes les heures non décommandées 1h avant le début de la reprise seront décomptées sur la carte. Les heures de cours théoriques seront aussi décomptées.

Le forfait avec le règlement en plusieurs fois est une facilité de paiement et non un abonnement mensuel. Il est non remboursable sauf en cas de déménagement ou de problème médical. Les 31 heures doivent être consommées avant le 6 juillet.

6. L'équipement

Le casque est obligatoire pour tous les cours et cavaliers. Le gilet de protections est conseillé pour tous les cours.

7. Interdiction de fumer

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte des écuries.

8. Droit à l'image

Le club peut être amené à utiliser des photos des activités. Si vous ne souhaitez pas y apparaître merci de nous le signaler.

9. Autorisation parentale

L'autorisation parentale ci-jointe est à compléter et à ramener avant le premier cours, joindre dès que possible un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation (obligatoire) et un à la pratique de l'équitation en compétition (facultatif et pour les cavaliers minimum galops 3).

« Lu et approuvé » signature